

Jean Degottex

Présentation d'une œuvre pour le catalogue raisonné

I - Œuvre

Titre (si sans, indiquer « sans titre »)* :

Date de création :

Dimensions (sans cadre) :

Support, matière (ex : toile, papier, bois...) :

Technique (ex : acrylique, huile...) :

L'œuvre est-elle signée ?*

Oui

Non

Si oui, précisez l'emplacement :

L'œuvre est-elle datée ?*

Oui

Non

Si oui, précisez l'emplacement :

Autres mentions / inscriptions figurant sur la face avant de l'œuvre :

Autres mentions / inscriptions / étiquettes figurant sur la face arrière de l'œuvre :

État de l'œuvre :

2 - Provenance

Comment avez-vous acquis cette œuvre (salle de ventes, succession, donation etc..) ?

Date d'acquisition :

Disposez-vous d'une facture d'achat ?

Oui

Non

Cette œuvre a-t-elle déjà fait l'objet d'un certificat ?

Oui

Non

Si oui, disposez-vous du certificat ?

Oui

Non

3 - Historique

L'œuvre a-t-elle été montrée dans une ou plusieurs expositions ?

L'œuvre a-t-elle fait l'objet d'une reproduction ou une mention dans une ou des publications ?

4 - Propriétaire

L'anonymat, s'il est requis, sera respecté.

Merci de cocher la case ci-contre si vous le demandez •

Nom et prénom* :

Adresse :

Ville :

Pays :

Email* :

Tel* :

Quelle mention de la collection souhaiteriez-vous (ex : Collection particulière, Paris ou Collection Nom) ?

5 - Photographies

Si vous en disposez, nous vous invitons à nous faire parvenir des photographies de la face avant et arrière de l'œuvre, sous forme digitale (format JPEG) ou papier, de préférence de haute qualité. Toute photographie originale pourra vous être rendue à votre demande.

Nous vous serions obligés de nous communiquer également des photographies de toute inscription sur l'œuvre (signature, date, étiquettes, etc.).

Pouvez-vous nous faire parvenir dès maintenant une photographie ?

Quel est le crédit photographique ?

Nous vous remercions de votre collaboration.

Nous instruirons votre demande et vous tiendrons informé(e) dans les meilleurs délais.

Souhaitez-vous recevoir des informations périodiques (pas plus d'un mail par mois) de la part du Comité ?

Oui

Non